



Susanna Stöhr

Extrait du procès-verbal des réunions du Comité directeur les 21 octobre et 2 décembre 2010

Projection annuelle 2010

La projection pour l'année 2010 est présentée. On peut escompter un bénéfice réjouissant auquel les membres seront intéressés rétroactivement. Afin d'éviter des frais et coûts, cet intéressement sera comptabilisé avec la facture 2011 du renouvellement d'adhésion. Le Comité directeur a en effet décidé, après discussion intense, de verser ou de déduire l'intéressement au bénéfice de l'appel de cotisation 2011 aux membres. L'adhésion pour 2011 se monte à CHF 125 ou CHF 62,50 (en cas de cotisation réduite). Ce versement/cette déduction est totalement indépendant(e) des CHF 125 de cotisation versés aux MFE au titre de l'année 2010 pour chaque double affiliation SSMI-MFE.

La projection annuelle révisée en ce sens sera présentée le 10 mars prochain à la réunion du comité et vérifiée par celui-ci en vue de l'assemblée générale 2011 puis elle sera définitivement adoptée.

SGIM Foundation

La SSMI a créé la SGIM Foundation pour pouvoir soutenir la formation continue et postgraduée interniste ainsi que les projets de recherche. A ce propos, quelques demandes portant essentiellement sur le financement des projets de recherche ont d'ores et déjà été reçues. Le capital de départ s'élevait à CHF 50 000. Le VZI est le premier sponsor à mettre CHF 10 000 en perspective.

Nucleus envisage depuis quelques temps de faire appel à des professionnels pour la levée de fonds et a pris contact, à cet effet, avec trois collecteurs de fonds. Mais ces premiers entretiens n'ont guère été concluants. Les offres qui ont été faites se valaient à peu près. Il était en effet question de séminaires sous forme de retraite pour faire le point sur la situation. Cela aurait coûté un temps précieux aux membres du Conseil de la fondation, occasionné des frais de conseil de l'ordre de CHF 15 000 et n'aurait apporté aucun résultat concret. Par conséquent, Nucleus a décidé d'y renoncer pour l'instant. Les membres du Comité directeur sont priés de fournir des idées pour réunir des fonds. L'organisation de manifestations de bienfaisance (avec toutefois un bémol car l'aide financière apportée aux jeunes chercheurs dans le domaine de la médecine interne n'est pas considérée comme une action de bienfaisance) ainsi que de collectes a été évoquée. Le Comité directeur estime que la soirée libre du mercredi lors du rassemblement annuel est parfaitement appropriée pour un tel événement.

Collaboration/Avenir de la SSMI/SSMG/CMPR/MFE

La réunion du conseil de la fondation CMPR a eu lieu dans la matinée du 2 décembre 2010. Le champ d'action du CMPR est à repenser. Pour la SSMI, le CMPR ne peut fusionner avec le MFE sans risquer un mélange des genres en termes d'activités. Par ailleurs, un tel regroupement contreviendrait au contrat SSMI/MFE.

Les formations continue et postgraduée sont des fonctions clés des sociétés spécialisées et doivent le rester.

Commissions, délégués SSMI

Le Comité directeur apure sa liste de commissions. Les délégués seront approchés dans le cadre de la collaboration future pour permettre une transmission optimale d'informations entre le Comité directeur de la SSMI et les délégués.

Programme de formation postgraduée

Le nouveau programme de formation postgraduée «Médecine interne générale» entrera en vigueur, comme prévu, le 1^{er} janvier 2011. Les thèmes «Journal» et «Appréciation fondée sur le lieu de travail» (MiniCEX, DOPS) restent à approfondir.

Déclaration de formation continue

La plateforme de formation continue de la FMH est accessible depuis le 9 novembre 2010 via myFMH. Tous les membres de la SSMI obtiennent à ce propos une brochure contenant l'ensemble des documents nécessaires à la formation ainsi que des consignes pour la déclaration de formation continue. Les internistes sont par ailleurs directement informés par courriel avant le 9 novembre.

Personnel

Lors de sa prochaine réunion, le Comité directeur réfléchira à de nouvelles structures plus adaptées pour le Comité directeur, Nucleus et l'organisation du travail.

Jeunes internistes

Une association de jeunes internistes doit être créée au sein de la SSMI pour offrir aux jeunes collègues une plateforme au sein de cette société spécialisée.

DRG

Il y a encore dans ce domaine des éléments obscurs, parmi lesquels le financement de la formation postgraduée.

Les demandes de prestations sont basées sur des DRG individuels organisés en groupes. Autrement dit, pour les patients de la médecine interne pour lesquels plusieurs DRG sont actifs, on regardera à l'avenir quel est le premier DRG impliqué. Sans cela, nous ne pourrions plus régler certains DRG et devrions fournir une explication écrite à la DG. Un collège de médecins-chefs du canton de Zurich s'est activement investi pour qu'un groupe DRG soit affecté au spécialiste de la médecine interne. Il n'a été accédé que partiellement à leur requête. La médecine interne constitue désormais la base de la gestion d'un hôpital, conjointement avec la chirurgie. Malheureusement, les DRG ou les patients complexes ont été affectés à la médecine interne puisque le DRG n'est pas, en la matière, un instrument de commande adéquat. Si cela devait générer des difficultés en termes de formation des futurs médecins-assistants, le groupe des médecins-chefs de Zurich rentrerait alors en contact avec la SSMI.

Correspondance:

Dr méd. Susanna Stöhr, Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne
sstoehr@hin.ch